

COMITE REGIONAL DE SCRABBLE

LANGUEDOC - ROUSSILLON

=====

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 NOVEMBRE 1983

PRESENTS :

- Yvette AMALRIC, La Grande Motte
- Jean AMALRIC, La Grande Motte
- Elisabeth BASSO, Nimes.
- Suzanne DOMB, Nimes
- Rémy GARIMOND, Béziers
- Andrée LAFONT, Montpellier Scrabble
- Lucien PIERRARD, Perpignan
- Jean POMME, Lattes
- Claudine ROQUES, Bagnols
- Fernand ROUSSEL, Alès.

La séance est présidée par Rémy GARIMOND, Président sortant.

Le Président rappelle l'ordre du jour du Conseil :

- Désignation du bureau ;
- Classification régionale 1983-84.
- Questions diverses.

DESIGNATION DU BUREAU.

Le Conseil procède à l'élection du nouveau bureau, qui est constitué comme suit :

- Président : Rémy GARIMOND
- Vice-Présidents : Jean LEVY et Odette MADER
- Secrétaire : Danièle GIRARD
- Trésorière : Béatrice MELINE.

CLASSIFICATION REGIONALE 1983-84.

Le Conseil adopte la réglementation suivante pour la classification régionale 83.84 (réservée aux joueurs affiliés) :

- Seront prises en compte les 14 parties suivantes : Journée du Scrabble (1), Tournois de Bagnols (2) et Béziers (2), éliminatoires régionales (3), finale régionale (3), phase régionale des Interclubs (3).
- A ces parties pourront être ajoutées, sur décision du bureau du Conseil, les deux parties d'un éventuel tournoi de Nimes.

- le classement des joueurs se fera sur la moyenne de leurs 5 meilleurs résultats en pourcentage par rapport au top (le bureau du conseil pourra ramener à 4 le nombre de parties minimum en cas d'insuffisance du nombre de joueurs ayant participé à 5 parties).

- les joueurs seront répartis en quatre catégories :

- . Catégorie A : les 12 premiers + les joueurs classés (le nombre effectif des joueurs dépendant du classement national).
- . Catégorie B : les 16 suivants.
- . Catégorie C : les 20 suivants.
- . Catégorie D : les 30 suivants (au plus).

- les joueurs déclassés nationalement seront d'office en catégorie A.

QUESTIONS DIVERSES.

a) - Championnat régional 1984.

La formule adoptée pour 1984 est développée dans la circulaire du 18 octobre 1983.

Le conseil adopte la réglementation suivante pour la qualification à la finale (50 joueurs) :

- chaque poule disposera d'un qualifié par joueur classé participant, le reste des qualifiés étant déterminé au prorata des participants non classés.

- le nombre de qualifiés de chaque poule sera arrondi à l'unité supérieure et il ne sera pas pourvu au remplacement des qualifiés indisponibles.

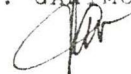
b) - Jeu.

Le Comité adopte le principe d'un jeu par correspondance, destiné à tous les joueurs du comité, organisé par Rémy GARIMOND, étaié sur toute l'année 1984.

Personne ne demandant la parole, et plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

LE PRÉSIDENT :

R. GARIMOND.



C O M I T E R E G I O N A L D E S C R A B B L E

L A N G U E D O C - R O U S S I L L O N

P R O C E S - V E R B A L D E L ' A S S E M B L E E G E N E R A L E D U 1 1 N O V E M B R E 1 9 8 3

L'Assemblée est présidée par Rémy GARLOND, Président sortant.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- Rapport d'activité et rapport financier.
- Quitus à donner aux membres du conseil sortant.
- Renouvellement des membres élus du conseil.
- Questions diverses.

RAPPORT D'ACTIVITE.

Le Président fait un tour d'horizon des activités du Comité au cours de l'exercice écoulé. Il évoque en particulier la stagnation du nombre des affiliés du Comité, alors que l'exercice précédent avait vu une augmentation de plus de 30 %. Cette augmentation était due essentiellement à la création de quatre nouveaux clubs, alors que l'exercice écoulé a vu la création d'un seul club, ALES, qui n'a pas eu d'affiliés.

Comme l'année précédente, les champions régionaux se sont distingués dans les diverses compétitions nationales et internationales, en particulier Patrick VIGROUX, vainqueur du tournoi de VICHY.

RAPPORT FINANCIER.

En l'absence de Béatrice MELINE, trésorière, empêchée, le Président présente le bilan financier de l'exercice écoulé, qui s'établit ainsi :

- RECETTES	17490,00 F
- DEPENSES	16931,30 F
- SOLDE POSITIF	558,70 F

Compte tenu du solde positif à la fin du précédent exercice qui s'élevait à 6009,63 F, le solde positif à la fin du présent exercice ressort à 6568,33 F.

Le Président passe en revue les postes de recettes et de dépenses. Globalement, l'augmentation sensible des recettes et des dépenses est due essentiellement au relèvement du prix des licences. L'accroissement relatif des dépenses (et l'amenuisement correspondant du solde positif) s'explique en particulier par :

- la mise à la charge du Comité de l'information des personnes demandant une documentation (d'où des frais de timbres).

- l'augmentation des subventions accordées aux joueurs (une subvention ayant été donnée aux joueurs de LATTES pour le championnat de France scolaire d'Hagnenau).

L'Assemblée approuve le rapport financier.

DESIGNATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Président rappelle que, conformément aux statuts adoptés en 1980, le Conseil d'Administration se compose :

- de membres de droit : les Présidents des Clubs du Comité,
- de membres élus, au nombre de 10 à 15.

L'Assemblée procède à l'élection des 10 candidats (contre 13 pour l'exercice précédent).

Le Conseil d'Administration se trouve composé de :

- 10 membres de droit :

- Yvette AMALRIC, La Grande Motte
- Elisabeth BASSO, de Nimes.
- Robert COLOMBIER, de Narbonne.
- Rémy GARIMOND, Béziers.
- Raymonde HOURTAL, Carcassonne
- Jean LEVY, Montpellier
- Odette MADER, Bagnols sur Cèze
- Lucien PIERRARD, Perpignan
- Jean POMME, Lattes
- Fernand ROUSSEL, Alès.

Le Club de MONTPELLIER SOURIRE ne s'est pas pour l'instant réaffilié.

- 10 membres élus :

- Jean AMALRIC, La Grande Motte.
- Suzanne DOMB, Nimes.
- Michèle FIGUERES, Perpignan.
- Charles GENIEZ, Bagnols.
- Danièle GIRARD, Béziers
- Paule JULIEN, Montpellier Scrabble
- Andrée LAFON, Montpellier Scrabble
- Béatrice MELINE, Béziers
- Claudine ROQUE, Bagnols
- Patrick VIGROUX, Montpellier Scrabble.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée

LE PRESIDENT :

R. GARIMOND.

